

ce n'est pas écrit, je ne suis pas engagé : Les mots s'en vont, les écrits restent. »

Rappelle-toi que, si tu engages ta parole, *si tu promets quelque chose de vive voix, tu es absolument obligée, en conscience, de faire ce que tu as dit.* Si l'usage veut que l'on mette par écrit les promesses très importantes, les engagements très sérieux, c'est que la mémoire peut vous faire défaut et qu'il est bon d'avoir sous les yeux quelque chose de palpable pour vous rappeler votre promesse. C'est donc faire acte de prudence que d'écrire. Mais l'honnête femme, l'honnête homme sont aussi engagés lorsqu'ils ont dit quelque chose que lorsqu'ils l'ont écrit.

Si tu manques facilement à ta parole verbale, tu en arriveras à ne pas tenir tes promesses écrites.

14. Tiens tes promesses.

Une femme avait prêté à sa voisine, momentanément gênée, une pièce de vingt francs. La voisine remercia beaucoup et dit : « Je ne peux pas vous dire exactement quel jour je vous rendrai cela, mais soyez assurée que ce sera sans tarder et que je n'oublierai pas cette petite dette. »

Plusieurs mois se passèrent et la voisine ne parlait jamais de la dette qu'elle avait contractée. Alors la femme qui l'avait obligée la lui rappela doucement et avec beaucoup de discrétion : « Voisine, dit-elle, vous vous rappelez?... Vous savez?... La pièce de vingt francs qui vous a tant fait plaisir, eh bien ! aujourd'hui elle me rendrait grand service. » Mais la voisine s'étonna : « Comment ? Quoi ? Jamais de la vie on ne